

# Décision n° CODEP-LYO-2020-023597 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 avril 2020 autorisant Électricité de France à modifier de manière notable les réacteurs n° 2 et 3 de la centrale nucléaire du Tricastin (INB n° 87 et 88)

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58;

Vu le décret n° 76-594 du 2 juillet 1976 modifié autorisant la création par Électricité de France de quatre tranches de la centrale nucléaire du Tricastin dans le département de la Drôme ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° CODEP-LYO-2017-012641 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mars 2017 autorisant Électricité de France – Société Anonyme (EDF-SA) à modifier de manière notable les installations nucléaires de base n° 87 et 88 située dans la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux (département de la Drôme) ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable de la conception des sources d'eau ultimes des réacteurs n° 2 et 3 de la centrale nucléaire du Tricastin, transmise par courrier D4534SSQ19055883-ehra du 14 octobre 2019, complétée par courrier D453420014092 du 1<sup>er</sup> avril 2020,

## Décide:

### Article 1er

Électricité de France, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisée à modifier les installations nucléaires de base nos 87 et 88 dans les conditions prévues par sa demande du 14 octobre 2019 susvisée complétée par courrier du 1<sup>er</sup> avril 2020 susvisé.

### Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

# Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 7 avril 2020.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation, le directeur général adjoint

Signé par :

Julien COLLET